



PROGRAMME

Paris, 21 et 22 juin 2017

Novotel Paris Bercy, 85 rue de Bercy, 75012 PARIS

Journées de la commande publique

**BIM - Analyse des offres - VEFA, AMI et autres appels à projets -
Actualités de la commande publique**

Première journée : **mercredi 21 juin 2017**

8h45	Accueil
9h15 9h30	Introduction des rencontres <i>Thierry LEMANT, SCET – Direction de l'animation du Réseau et de la communication</i> <i>Régine RECHIGNAC, SCET- Direction des Expertises et de l'Ingénierie de Projets</i>
9h30	Le BIM : enjeux pour la commande publique <i>Constance QUAGLINO, urbaniste Atelier Nomades Architectures</i> <i>Laura MOREIL, SCET- Direction des Expertises et de l'Ingénierie de Projets</i> <p>Le BIM (<i>Building Information Modeling</i>), processus de modélisation graphique 3D, suscite depuis 2 à 3 ans un véritable engouement. Cet outil implique de nouvelles méthodes de travail dans le domaine de la construction, notamment pour les équipes de maîtrise d'œuvre, et ouvre de nouvelles perspectives dans le domaine de la gestion technique et patrimoniale. Quelles sont les conséquences du BIM tant dans le domaine de la construction que de la gestion patrimoniale ? Comment traduire le recours à la maquette numérique dans les contrats de la commande publique ?</p>
11h00	Pause
11h10	Le BIM : enjeux pour la commande publique (suite) Echanges avec la salle
12h30 14h00	Repas sur place

14h00

L'analyse des offres

Maître **Raphaël APELBAUM**, avocat associé LEXCASE SOCIETE D'AVOCATS
Jean-Marie GUILLIEN, SCET – DEIP

L'analyse des offres reste toujours un moment délicat des procédures. Les nouvelles modalités d'analyse des offres laissent plus de marge de manœuvre aux maîtres d'ouvrage, mais sont sujettes à discussion. Quelles limites dans la régularisation des offres et le traitement des OAB (offres anormalement basses) ? Quelles modalités d'analyse des offres avant les candidatures ? Comment appréhender les nouveaux critères de choix des offres et la mise en œuvre des méthodes de notation ? Différence et modalités de prise en compte des variantes, des PSE (options et prestations supplémentaires éventuelles) ?

Echanges avec la salle

16h30

Fin de la première journée

Deuxième journée : jeudi 22 juin 2017

8h45

Accueil

9h00

Introduction de la journée

9h15

Thierry LEMANT, SCET – Direction de l'animation du Réseau et de la communication
Régine RECHIGNAC, SCET- Direction des Expertises et de l'Ingénierie de Projets

9h15

VEFA, AMI, appels à projets... : dans quelles conditions relèvent-ils des marchés de travaux ?

Maître **Thomas ROUYERAN**, avocat, Cabinet SEBAN & Associés
Sébastien GIBERNON, SCET- DEIP

Dans quelles conditions les VEFA, appels à projet, appels à manifestation d'intérêt... relèvent-ils de la qualification de marché de travaux publics ? La nouvelle définition des marchés de travaux peut désormais englober tant les marchés de travaux « classiques » qu'un certain nombre de contrats entrant également dans d'autres catégories juridiques (VEFA, appels à projet, CPI...). Reste cependant à déterminer les limites de la qualification et en conséquence la soumission ou non de ces contrats à des mesures de publicité et de mise en concurrence préalable.

11h00

Pause

11h10

VEFA, AMI, appels à projets... (suite)

Echanges avec la salle

12h30

14h00

Repas sur place

14h00

Actualité législative et jurisprudentielle de l'année

Nzuzi BATIRI BOLETUMB, SCET - DEIP
Valérie LOUDE, SCET – DEIP

La rétrospective sur l'actualité législative et jurisprudentielle de l'année écoulée permettra de constater l'évolution constante des règles et de faire un point sur l'état du droit à ce stade. Notamment, un focus sur la procédure du concours, devenue obligatoire pour tous les acheteurs soumis à la loi MOP, permettra d'échanger sur les nouvelles difficultés de celle-ci. Les échanges pourront bien sûr porter sur toutes les interrogations et nouvelles pratiques que vous souhaiteriez partager.

Echanges avec la salle

16h30

Fin des journées de la commande publique